

Cour constitutionnelle

Rentrée solennelle aujourd'hui

J.K.M

Libreville/Gabon

Plusieurs hautes personnalités dont le président de la République, Ali Bongo Ondimba, vont rehausser de leur présence l'éclat de cette cérémonie.

LAUDIENNE solennelle de rentrée de la Cour constitutionnelle pour l'année 2017 se déroule, aujourd'hui, au siège de la Haute juridiction, sis au boulevard du bord de mer, sous la direction de Marie-Madeleine Mbourantsuo, présidente de ladite institution. Plusieurs hautes personnalités, au premier rang desquelles le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, les membres du gouvernement, les présidents des Corps constitués et les chefs des missions diplo-



Photo : Aristide Moussevou

Vue des juges constitutionnels.



Photo : Bandoma

Le siège de la Cour constitutionnelle.

matiques accrédités dans notre pays, vont rehausser de leur présence l'éclat de cette cérémonie.

Ce rendez-vous, faut-il le souligner, se tient cinq mois après un scrutin présidentiel au cours duquel la Haute juridiction aura été particulièrement au centre de toutes les attentions et autres critiques, notam-

ment pendant la période du contentieux électoral. En effet, dans l'attente de ses décisions à la suite des recours en annulation du scrutin introduits par les candidats Gérard Ella Nguéma Mintoghe, Abel Mbombe Nzoundou et Jean Ping, plusieurs personnalités et compatriotes n'avaient pas hésité à re-

mettre en cause publiquement, à tort ou à raison, l'impartialité des juges constitutionnels, autrement dit la pertinence, la justesse et le bien-fondé de leurs décisions.

Toutes choses qui avaient conduit, quelque temps après, les conseils du principal challenger d'Ali Bongo Ondimba à introduire un second recours en annulation des résultats de ladite élection présidentielle au mépris, selon certains spécialistes, du principe de force de la chose jugée. Étant entendu que, selon ces derniers, les décisions de la Cour constitutionnelle ne sont pas susceptibles d'appel. Dans

tous les cas, l'initiative des conseils du principal candidat de l'opposition à ce scrutin avait surpris plus d'un, en ce sens qu'elle était pour le moins inédite...

Des comportements jugés contraires aux lois et règlements en vigueur, qui ont d'ailleurs été dénoncés le 4 janvier dernier, au palais de la présidence de la République, par la présidente de la Haute juridiction, à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux au chef de l'État par l'ensemble des forces vives de la nation. Marie-Madeleine Mbourantsuo, on s'en souvient, s'en était violemment prise aux acteurs politiques qui, dans l'attente de la

proclamation officielle des résultats de l'élection présidentielle, s'étaient auto-proclamés vainqueurs. Ce, au mépris, s'était-elle indignée, des dispositions électorales en vigueur en République gabonaise.

Ce qui l'avait amenée, dans la foulée, à lancer une véritable plaidoirie pour la consolidation de l'État de droit.

C'est dire que tous ces éléments pourraient constituer la trame du propos de Marie-Madeleine Mbourantsuo, seule intervenante du jour, conformément aux textes en vigueur sur le fonctionnement de la Cour constitutionnelle.

Administration décentralisée/Conseil départemental de la Louétsi-Bibaka/Élection du président

Le scrutin prévu pour le 4 février prochain

E. L.

Libreville/Gabon

ATTENDUE depuis fort longtemps, l'élection du nouveau président du conseil départemental de la Louétsi-Bibaka, dans le sud de la Ngounié, se déroulera le 4 février prochain à Malinga, chef-lieu dudit département. C'est du moins ce que rapporte une note du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, chargé de la Décentralisation et du Développement local. Comme nous l'avons écrit dans notre parution du mardi 17 janvier dernier, cette institution est restée sans président depuis le décès de Jean-Pierre Idanga, le 13 juillet 2016, à Lébamba, chef-lieu du département de la Louétsi-Wano.

Les différents états-majors politiques en lice se préparent déjà. Tel est le cas du Parti démocratique gabonais (PDG) dont les conseillers viennent de plancher sur les candidatures. Et leur choix s'est porté sur l'ancien sénateur Ernest Mbadouma. L'intéressé a reçu récemment des services compétents du PDG, la note d'orientation du secrétaire général, Faustin Boukoubi, qui appelle au respect scrupuleux de la décision consensuelle des conseillers, à l'occasion du renouvellement du bureau. A Malinga et ses environs, le choix porté sur le troisième membre du bureau politique de la Louétsi-Bi-



Photo : Eric Laphéta

Ernest Mbadouma, candidat PDG à la présidence du conseil départemental de la Louétsi-Bibaka.



Photo : L'Union

Les populations de la Louétsi-Bibaka (Malinga) attendent avec impatience l'élection du président de leur conseil départemental.

baka, est considéré comme un signe de récompense, entendu que sa candidature aux dernières Législatives partielles, a été rejetée au profit de l'actuel député, Anastase Kéba-Moukoumi. Avec ses 10 conseillers sur les 17 que compte cette collectivité locale, le PDG pourrait croiser le fer avec l'Union pour la nouvelle République (UPNR), l'autre formation politique composant le col-

lège électoral avec sept conseillers. Sa position reste très attendue pour définitivement fixer l'opinion sur la question. Vu que les conseillers départementaux pourraient également saisir l'occasion pour passer au peigne fin le fonctionnement de leur structure qui, selon certaines indiscretions, éprouverait des difficultés à honorer certains engagements aujourd'hui.

Présentation de la loi de finances pour 2017

Le Cabinet Deloitte Juridique et Fiscal a le plaisir de vous convier au séminaire qu'il organise avec la participation des Représentants de l'Administration Fiscale autour d'un petit déjeuner portant sur le thème :

" La Loi de Finances pour 2017 "

Selon le calendrier suivant :

- Libreville ► le mardi 31 janvier 2017 de 8h30 à 11h00
- Port Gentil ► le jeudi 02 février 2017 à de 9h00 à 12h00

Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 72 32 31 ou au 06 00 11 51 deloitteinfo@deloitte.ga